



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 60206

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur le non renouvellement d'un nombre important de missions de remplacement assurées par les maîtres auxiliaires, à compter du 27 mai ou du 12 juin dans les lycées professionnels de l'académie de Grenoble. Il tient à lui exprimer sa totale reprobation à l'encontre d'une mesure qui a des conséquences nefastes sur le fonctionnement des établissements, l'intérêt des élèves, et sur la situation des personnels concernés auxquels l'administration a recours dans des conditions contre lesquelles il n'a cessé de s'élever. En effet, tandis que l'on déclare garantir le fonctionnement normal des établissements jusqu'aux vacances, on interrompt le remplacement des enseignants absents, comme si à partir de juin l'activité s'arrêtait. Or, au mois de juin, si certains cours sont ponctuellement suspendus en raison des premières épreuves d'examens, des convocations des enseignants, la prise en charge des élèves continue, entraînant d'ailleurs l'augmentation de la charge de travail pour certains enseignants. Les charges diverses liées au déroulement des examens, au suivi des élèves en stage ne peuvent en outre que s'alourdir pour les personnels présents si les absents ne sont pas remplacés. Parce qu'elle remet explicitement en cause la continuité du service public, le maintien de cette mesure ne saurait être justifié. À moins que les services académiques aient décidé de la fin de l'année scolaire pour le 12 juin dans l'académie de Grenoble. En ce qui concerne les maîtres auxiliaires, bien qu'ayant été affectés pour une durée déterminée, leur surprise est grande, compte tenu de ce qui était pratiqué jusqu'ici, d'apprendre que leur mission n'est pas renouvelée, alors que les enseignants qu'ils remplacent restent indisponibles jusqu'aux vacances. Ces personnels, dont les conditions d'emploi et de travail sont déjà précaires et souvent dévalorisantes, sont encore une fois sacrifiés alors que sans eux le service public ne pourrait fonctionner compte tenu des recrutements insuffisants, trouvant leur origine notamment dans la dévalorisation matérielle de la fonction enseignante. Ils se retrouvent donc au chômage, l'Etat se désengageant ainsi aux dépens des Assedic, tandis qu'ils perdent proportionnellement droit aux congés et à l'ancienneté. Aussi, il lui demande d'examiner cette situation avec l'attention qu'elle mérite, et de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre, sachant que cet exemple n'est pas isolé, pour que le service public d'éducation remplisse sa mission d'accueil et d'enseignement jusqu'au terme de l'année scolaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Seuls les maîtres auxiliaires de l'académie de Grenoble effectuant des suppléances dans les classes de terminale des lycées, y compris des lycées professionnels, ont été nommés jusqu'au 12 juin 1992, date de la fin des cours pour les élèves passant le baccalauréat. Les maîtres auxiliaires qui avaient, au-delà de cette date, des obligations de service (conseils de classe, examens, cours, etc) ont eu leur mission prolongée jusqu'à la fin de la scolarité des élèves dans le souci d'assurer le bon fonctionnement du service public d'enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60206

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3327